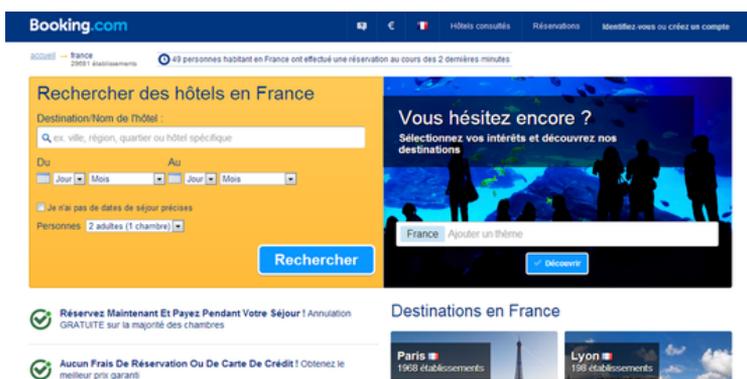


Les hôteliers dénoncent les sites de réservation en ligne

Le Monde.fr | 10.09.2013 à 15h47 • Mis à jour le 11.09.2013 à 15h01 |

Par **Cécile Prudhomme** ([journaliste/cecile-prudhomme/](#))



Page d'accueil du site Booking.com, plateforme de réservation en ligne. | booking.com

Le nombre d'étoiles ou la vue de la chambre ? La possibilité de déjeuner en terrasse ? Non, c'est bel est bien le prix qui prime pour les Français lorsqu'ils décident de choisir un hôtel. Et c'est aussi pour des motifs pécuniaires qu'ils sont de plus en plus nombreux à passer par des centrales de réservation sur Internet. Au grand dam des hôteliers-restaurateurs, qui dénoncent la pression exercée par les centrales de réservation en ligne.

Pour 72 % des Français, le prix est le premier critère de choix lorsqu'ils réservent une chambre d'hôtel. Loin devant les recommandations des proches (56 % des réponses), les avis de consommateurs (48 %), ou les recommandations de guides (42 %). C'est ce que montre un sondage auprès de 2000 personnes, réalisé par Promise Consulting, et publié mardi 10 septembre.

Par ailleurs, 30 % des Français disent avoir déjà utilisé le site Booking.com, 29 % Voyages-sncf.com, 26 % Hotels.com et 13 % Expedia.com ou Lastminute.com, selon le sondage.

LA PARITÉ TARIFAIRE EN QUESTION

Ces résultats sont notamment présentés dans le livre *Addi(c)tion. Le hold-up des internautes en ligne*, publié cette semaine aux éditions Page d'écriture par Rémy Lyon, ex-cuisinier chez Bernard Loiseau, qui conseille aujourd'hui les hôteliers-restaurateurs pour développer leur marque sur Internet.

Or, ces centrales de réservation sur Internet, canal de distribution devenu incontournable, sont accusées par les hôteliers et les restaurateurs d'exercer une forme de pression et de position dominante, à cause notamment du principe de "parité tarifaire".

Ainsi, un hôtelier voulant faire une promotion de dernière minute sur son site doit en informer préalablement les autres sites qui le commercialisent pour que tout le monde puisse afficher les mêmes prix.

L'Umih, le principal syndicat des hôteliers indépendants, a annoncé, le 2 juillet, avoir saisi l'Autorité de la concurrence contre Booking.com, Expedia et HRS, qui revendent des chambres en échange de commissions - parfois jusqu'à 25 % du prix.

Le député (PS) de Seine-Saint-Denis Razy Hammadi, rapporteur du projet de loi sur la consommation actuellement examiné au Sénat, est en tout cas déterminé à mettre un terme à certaines pratiques qui ficellent les tarifs des hôteliers et

restaurateurs. *"Il n'y a pas de raison que ce que l'Allemagne a interdit soit possible en France"*, juge le parlementaire.

AVIS ATTENDU D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE

M. Hammadi déposera des amendements lorsque le projet de loi sur la consommation reviendra à l'Assemblée nationale en deuxième lecture, fin novembre-début décembre. A moins que les pouvoirs publics ne se saisissent de la question à la suite de l'avis qui sera délivré prochainement par une commission consultative.

Car M. Hammadi est aussi président de la commission d'examen des pratiques commerciales. Créée en 2001, cette instance publique a pour objet de donner son avis sur la légalité de clauses, une fois saisie par des professionnels ou des tribunaux de commerce par exemple. En l'occurrence, sur la question de la parité tarifaire, elle a été sollicitée pour avis par le secteur de l'hôtellerie.

Le 16 septembre, elle donnera sa position *"qui va faire l'effet d'une bombe"*, selon une source bien informée. *"Après, l'avis peut être transmis au ministre, les juridictions peuvent s'y référer"*, indique M.Hammadi. *Il n'a pas valeur de loi mais il a une valeur juridique, et peut servir comme argument. Cet avis amènera peut-être le ministre de la consommation, Benoît Hamon à prendre des décisions, dans le cadre d'arrêté ou de décret."*

[\(/journaliste/cecile-prudhomme/\)](#) **Cécile Prudhomme**

Suivre

[\(/journaliste/cecile-prudhomme/\)](#)

Journaliste au Monde